

## Faites encaisser automatiquement les paiements récurrents

Prélèvement CH-DD (Swiss Direct Debit) pour les émetteurs de factures et les payeurs

Établissez vos factures par voie électronique et recevez les paiements crédités ponctuellement sur votre compte commercial: avec le système de prélèvement direct CH-DD (Swiss Direct Debit).

### Prélèvement CH-DD, c'est simple comme bonjour!

Avec cette prestation, non seulement vous simplifiez votre facturation, mais l'encaissement de vos factures se fait aussi de façon automatisée et fiable.

Avec le système de prélèvement CH-DD, vous pouvez, en tant qu'émetteur de la facture, prélever directement vos créances par voie électronique chez vos clients en francs suisses et en euros. En tant

que payeur, cette solution vous permet de payer rapidement et sans frais.

PostFinance SA propose deux systèmes de prélèvement pour les émetteurs de factures et les payeurs en Suisse:

- le prélèvement de base (COR1 Direct Debit)
- le prélèvement interentreprises (B2B Direct Debit)

### Aperçu

#### Prélèvement de base (COR1 Direct Debit)

- Droit de contestation du payeur dans les 30 jours à compter de l'envoi des documents de compte
- Possibilité de tentatives de débit multiples (quand le prélèvement ne peut pas être effectué à l'échéance pour quelque raison que ce soit)

#### Prélèvement interentreprises (B2B Direct Debit)

- Pas de droit de contestation du payeur pour les prélèvements autorisés

Simple: paiement des marchandises ou des services ainsi qu'établissement des factures en CHF ou EUR

Clair: processus, délais et engagements uniformes et systématiques

Normé: formats uniformisés (ISO 20022). Les messages XML sont indépendants de la plateforme et du langage de programmation. Ils permettent de valider les informations.

Ouvert: prend en charge le message des virements payés («Comptabilité ouverte»)

Sûr: haute qualité des données grâce à l'identification des comptes par l'IBAN (International Bank Account Number)

### **Prérequis pour les émetteurs de factures**

- Conclusion d'une inscription à la prestation prélèvement CH-DD (Swiss Direct Debit)
- Autorisation de paiement valable du payeur
- Conservation de l'autorisation de paiement
- Transmission électronique de l'ordre dans le format uniforme sur la base d'ISO 20022 (pain.008)
- Compte commercial en CHF ou en EUR
- Utilisation de l'IBAN
- Logiciel de gestion des débiteurs ou logiciel de comptabilité financière
- Uniquement pour le prélèvement interentreprises: le payeur doit être un client commercial et renoncer au droit de contestation.
- L'ordre doit être libellé dans une seule et même devise, à savoir la monnaie du compte de crédit.

### **Conditions requises pour les payeurs**

- Compte chez PostFinance
- Signature d'une autorisation de paiement. Ainsi, le payeur autorise l'émetteur de la facture à prélever les montants dus et exigibles via PostFinance. Parallèlement, PostFinance est autorisée par le payeur à prélever les montants exigibles.
- Pour le système de prélèvement interentreprises CH-DD (B2B), l'autorisation de paiement doit être soumise à PostFinance avant le premier débit.

### **Prix**

Les prix pour la clientèle commerciale sont disponibles sur [postfinance.ch/prix-cc](https://postfinance.ch/prix-cc) et ceux pour la clientèle privée sur [postfinance.ch/prix-cp](https://postfinance.ch/prix-cp).

### **Avez-vous des questions?**

Informez-vous sur Internet à l'adresse: [postfinance.ch/chdd](https://postfinance.ch/chdd).  
Vous pouvez aussi y télécharger le manuel Système de prélèvement CH-DD ainsi que les formulaires nécessaires.

Pour nous joindre par téléphone, composez le 0848 888 900 (max. CHF 0.08/min. en Suisse).